



Durer d un arrêté préfectoral

Par dadaf

Bonjour,
Je vais d'être nommé président d'un association.
Dans les documents, il y a un arrêté préfectoral de 1972.
Il y des articles concernant l'association.
Celui-ci est-il encore valable ?
Faut-il le retransmettre en Prefecture pour ça validité ?
Merci pour votre aide

Cdt